

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU MERCREDI 27 JUIN 2012 À 19 H 00

L'An deux mille douze, le vingt-sept du mois de juin, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE SAINT GIRONS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire.

Présents : CAMOUGRAND Nathalie 2<sup>ème</sup> adjointe, CARAMANTE Ange 4<sup>ème</sup> adjoint, DARMAILLACQ Evelyne, 3<sup>ème</sup> adjoint, DASQUET Karine 1<sup>er</sup> adjoint, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, MAUBOURGUET Jean Pierre, MEIRANESIO Laurent, SAUBION Béatrice, TRAMBOUZE Bernard.

Absents : Mlle HERRY Emmanuelle, CABANNES Chantal, FERREIRA Mireille absente jusqu'au cours du point 1,

Désignation du secrétaire de séance : Mme Nathalie CAMOUGRAND se présente ainsi que M. Jean-Pierre MAUBOURGUET.

Le résultat du vote pour la désignation du secrétaire de séance donne les résultats suivants :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 10
- exprimés : 10
- pour Mme CAMOUGRAND : 8
- pour M. MAUBOURGUET : 2

Mme CAMOUGRAND assurera le secrétariat de séance.

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2012

Le Maire

Bernard TRAMBOUZE

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
2. Droit de préemption urbain
3. Travaux SYDEC
4. Etude d'aménagement des bourgs
5. Avenants d'assurances
6. Affectation de locaux
7. Personnel
8. Activités Maison pour tous
9. Cession de biens meubles
10. Centre de loisirs de Léon
11. Traitement contre la chenille processionnaire du pin
12. Retrait délibération délégation au SITCOM
13. Intégration de lotissements privés
14. Octroi des subventions
15. Location ancien cabinet médical
16. Modifications budgétaires

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 13 avril 2012 dont la secrétaire de séance était Mme Nadine JOUSSELIN.

M. MAUBOURGUET soulève deux points de cette réunion que Monsieur le Maire réfute en raison du fait qu'il n'y était ni présent ni représenté et qu'il s'agit à présent non pas de refaire le débat mais d'approuver le procès-verbal.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour l'approbation de ce procès-verbal :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- abstentions : 02 (M. MAUBOURGUET et Mme FERREIRA)
- exprimés : 09
- pour : 08
- contre : 01 (Mme SAUBION)

## **2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil Municipal pour l'exercice du droit de préemption urbain de la commune (délibération du 3 avril 2008), Monsieur le Maire rend compte de ses décisions en la matière :

Six D.I.A. (déclaration d'intention d'aliéner) ont été traitées sans faire l'objet de préemption :

Bien vendu : terrain non bâti d'une superficie de 697 m<sup>2</sup>, au lieu dit Le Tuc  
Prix : 70.100 €

Bien vendu : terrain non bâti d'une superficie de 1.060 m<sup>2</sup>, au lieu dit Pelut  
Prix : 85.000 €

Bien vendu : terrain non bâti d'une superficie de 11.163 m<sup>2</sup>, au lieu dit Benedit (lotiss. L'Airial des Genêts)  
Prix : 1 €

Bien vendu : terrain non bâti d'une superficie de 799 m<sup>2</sup>, au lieu dit Pelut  
Prix : 75.100 €

Bien vendu : terrain bâti d'une superficie de 3.930 m<sup>2</sup>, au 21 chemin de Retges  
Prix : 141.000 €

Bien vendu : terrain non bâti d'une superficie de 826 m<sup>2</sup>, route de Cantabre  
Prix : 55.300 €

## **3. TRAVAUX SYDEC**

### **ECLAIRAGE PUBLIC POUR LA SECURITE PASSAGE PIETONS**

Monsieur le Maire donne lecture de l'étude dressée par le SYDEC (affaire SYDEC n° 038373).

### **3.1 PASSAGE PIETONS FACE AUX TERRAINS DE TENNIS**

- réalisation de 25 m de tranchées et câblage sous fourreau TPC 4x10mm\_
- fourniture et pose d'un mât en acier galvanisé de hauteur 4,00 m équipé d'un projecteur Néos Zebra 250 W IM avec console Sottogronda

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Montant estimatif TTC            | 2.708 €      |
| TVA pré financée par le SYDEC    | 417 €        |
| Montant HT                       | 2.291 €      |
| Subvention apportée par le SYDEC | 1.512 €      |
| <b>Participation communale</b>   | <b>779 €</b> |

### **3.2 PASSAGE PIETONS ENTREE RUE DES CIGALES**

- réalisation de 24 m de tranchées et câblage sous fourreau TPC 4x10mm\_
- fourniture et pose d'un mât en acier galvanisé de hauteur 4,00 m équipé d'un projecteur Néos Zebra 250 W IM avec console Sottogronda, et d'un coffret de répartition

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Montant estimatif TTC            | 3.125 €      |
| TVA pré financée par le SYDEC    | 481 €        |
| Montant HT                       | 2.644 €      |
| Subvention apportée par le SYDEC | 1.745 €      |
| <b>Participation communale</b>   | <b>899 €</b> |

### **3.3 PASSAGE PIETONS CIMETIERE ROUTE DE LINXE**

- fourniture et pose d'un projecteur Néos Zebra 250 W IM avec console fixée sur le mât d'éclairage existant

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Montant estimatif TTC            | 1.172 €      |
| TVA pré financée par le SYDEC    | 180 €        |
| Montant HT                       | 992 €        |
| Subvention apportée par le SYDEC | 655 €        |
| <b>Participation communale</b>   | <b>337 €</b> |

### **3.4 PASSAGE PIETONS FACE ANCIENNE ENTREE DRT ROUTE DE VIELLE**

- fourniture et pose d'un projecteur Néos Zebra 250 W IM avec console fixée sur le mât d'éclairage existant

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Montant estimatif TTC            | 1.172 €      |
| TVA pré financée par le SYDEC    | 180 €        |
| Montant HT                       | 992 €        |
| Subvention apportée par le SYDEC | 655 €        |
| <b>Participation communale</b>   | <b>337 €</b> |

### **3.5 PASSAGE PIETONS FACE A VIELLE, ROUTE DE LEON**

- réalisation de 10 m de tranchées et câblage sous fourreau TPC 4x10mm\_
- confection d'une remontée aéro-souterraine sur le poteau EDF
- fourniture et pose d'un mât en acier galvanisé de hauteur 4,00 m équipé d'un projecteur Néos Zebra 250 W IM avec console Sottogronda

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Montant estimatif TTC            | 2.189 €      |
| TVA pré financée par le SYDEC    | 337 €        |
| Montant HT                       | 1.852 €      |
| Subvention apportée par le SYDEC | 1.222 €      |
| <b>Participation communale</b>   | <b>630 €</b> |

## **RECAPITULATIF**

|                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| Montant estimatif TTC            | 10.365 €       |
| TVA pré financée par le SYDEC    | 1.595 €        |
| Montant HT                       | 8.770 €        |
| Subvention apportée par le SYDEC | 5.788 €        |
| <b>Participation communale</b>   | <b>2.982 €</b> |

M. MAUBOURGUET pose la question de l'intérêt de traiter le passage piétons de l'ancienne entrée de la DRT alors qu'il dessert trois maisons qui devront être démolies. Monsieur le Maire dément cette information.

Vote pour approuver ces travaux et s'engager à rembourser le montant de la participation communale, à savoir 2.982 €, sur les fonds libres de la Commune :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- abstentions : 03 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION et FERREIRA)
- exprimés : 08
- pour : 08

Dont délibération.

### **4. ETUDE D'AMENAGEMENT DES BOURGS**

Sans objet, comme précisé par Monsieur le Maire à la lecture de l'ordre du jour.

### **5. AVENANTS D'ASSURANCES**

Ils sont proposés par SMACL ASSURANCES pour la mise à jour des contrats *flotte automobile* et *risques statutaires*.

#### **5.1 CONTRAT FLOTTE AUTOMOBILE : AVENANT N° 3**

- Pour l'assurance du tracteur New - membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
  - ayant pris part à la délibération : 11
  - votants : 11
  - abstention : 01 (Mme FERREIRA)
  - exprimés : 10
  - pour : 10

Dont délibération.

#### **5.2 CONTRAT RISQUES STATUTAIRES : AVENANTS N° 4**

Cette assurance, souscrite auprès de la SMACL, couvre les risques statutaires du personnel, c'est-à-dire les obligations de l'employeur au regard des arrêts de maladie des agents de la Commune.

Les avenants proposés par la SMACL découlent des révisions des cotisations afférentes aux garanties « Prestations statutaires – Agents affiliés à la CNRACL » et « Prestations statutaires - Agents affiliés à l'IRCANTEC », calculées selon la différence entre la cotisation provisionnelle émise à l'échéance 2011 et la cotisation définitive basée sur les montants des salaires bruts versés en 2011.

Soit :

- pour le contrat « CNRACL » : cotisation à verser au titre de l'avenant : 510,34 €
  - pour le contrat « IRCANTEC » : remboursement à percevoir au titre de l'avenant n° 4 : 1.525,43 €
- Soit une somme au crédit de la Commune de : 1.015,09 €

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour approuver ces deux avenants et l'autoriser à les signer :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- abstention : 01 (Mme FERREIRA)
- exprimés : 10
- pour : 10

Dont délibération.

## **6. AFFECTATION DE LOCAUX**

### **POUR LE POSTE DE GENDARMERIE SAISONNIERE**

La gendarmerie saisonnière se réinstalle cette année à VIELLE-SAINT-GIRONS, du 30 juin au 30 septembre 2012, avec la nécessité pour la Commune de lui affecter temporairement des locaux.

D'où la mise à disposition gracieuse des locaux suivants :

a) dans le bâtiment sis au 65, place Jean Barbe, au bourg de SAINT-GIRONS (pour le service et l'hébergement) :

- . la salle dite « municipale » en rez de chaussée
- . au-dessus de la salle municipale : l'ancien logement de fonction réservé aux instituteurs, devenu « bureau des adjoints au Maire » par délibération du 29 juin 2009.

b) dans le bâtiment affecté à La Poste (seulement pour l'hébergement) : le logement récupéré par la Commune et non reloué.

L'Etat fait son affaire de l'assurance des locaux mis à disposition ainsi que d'une éventuelle remise en état en fin d'affectation.

Les locaux sus désignés perdront donc provisoirement leur affectation d'origine chaque été, de façon réitérée, autant qu'il sera nécessaire à la conservation de la gendarmerie saisonnière dans la Commune, la période pouvant varier sensiblement d'une année sur l'autre.

Monsieur le Maire, en réponse à une question de Mme FERREIRA, précise que « gracieux » veut dire « gratuit » +  
et que c'est un total de 7 chambres qui seront mises à disposition. Ce à quoi Mme SAUBION souligne que c'est aux frais des contribuables. Monsieur le Maire lui répond que lorsque le poste de gendarmerie saisonnière était là, elle avait dû voter pour.

Vote pour approuver toutes ces dispositions et autoriser le Maire à signer les deux conventions (une par bâtiment) à intervenir avec l'Etat :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

**7. PERSONNEL**  
**7.1 CREATION D'UN EMPLOI SUPPLEMENTAIRE D'ASVP**

Il s'agit de créer :

- 1 poste non permanent à temps complet d'agent de surveillance de la voie publique
- pour la période du 11 juillet au 31 août 2012
- rémunération à l'indice brut 298

L'effectif saisonnier d'ASVP sera donc de 3, soit identique à celui de l'an dernier.

Vote pour approuver cette création de poste :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

**7.2 MODIFICATION DUREE CONTRAT DE 2 ASVP**

Par délibération du 13 avril 2012, 2 emplois non permanents d'ASVP ont été créés, et ce pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2012.

Or, en raison du calendrier, il serait bon d'avancer d'une journée la date de démarrage de ces 2 contrats, pour la passer au 30 juin 2012 (qui est un samedi).

Vote pour approuver cette modification :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

**7.3 CREATION DE 8 CDD A TEMPS NON COMPLET**

Afin que les agents recrutés sur les postes de CUI (qui travaillent 20 heures par semaine) soient employés à temps complet, Monsieur le Maire propose de leur octroyer un contrat complémentaire classique à durée déterminée, sur une base de 15 heures par semaine.

Vote pour approuver la création de ces 8 postes sur la base suivante, et autoriser le Maire à procéder au recrutement :

- nombre de postes : 8
- grade : adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe non permanent
- temps de travail : non complet, à 15 heures par semaine
- indice brut de rémunération : 297
- pour la même durée que leur contrat de CUI, soit jusqu'au 31 janvier 2013.

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

#### **7.4 REMBOURSEMENT DE PROTHESES AUDITIVES**

M. Jean-Claude FOURGS va bénéficier du remboursement de ses prothèses auditives par le biais du FIPHFP (Fonds d'Insertion des personnes handicapées de la Fonction Publique).

En conséquence, le FIPHFP va créditer la Commune d'une somme de 1.850,34€, la Commune s'engageant à les reverser à M. FOURGS.

Il convient donc de délibérer pour autoriser le Maire à procéder à ce virement au profit de l'agent.

En réponse à une question de Mme FERREIRA, la précision suivante est apportée. Il s'agit là d'un handicap (et non pas d'une maladie professionnelle) reconnu par la Maison Landaise du Handicap et donnant ainsi droit au bénéfice d'une prise en charge par le FIPHFP.

Vote :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

#### **8. ACTIVITES MAISON POUR TOUS**

La Maison pour Tous organise un week-end à LONDRES du 29 au 31 octobre 2012, pour 28 adultes (dont 1 gratuité hors taxes aéroport) au tarif de 339 € par personne, soit un coût global de 9.220 €.

L'Agence de voyage organisatrice est TRANSGALLIA VIARDIN, AFAT VOYAGES, à TROYES.

Les conditions de paiement sont les suivantes :

- versement d'un acompte de 2.305 € (avant le 15 juin 2012 : délai négocié)
- versement du solde, soit 6.915 € (avant le 29 septembre 2012)

Monsieur le Maire précise que la Commune participe à hauteur de 20,00 € par participant.

Vote pour autoriser les paiements précisés ci-dessus :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

#### **9. CESSION DE BIENS MEUBLES**

Dans le cadre de l'achat de 2 pneus neufs, les 2 pneus anciens (de marque Michelin, 540/65 R 28), usés anormalement, sont repris par la société DOURS PNEUS à CASTETS pour la somme de 550 € HT.

Vote pour approuver cette reprise :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

## **10. CENTRE DE LOISIRS DE LEON**

Il s'agit d'approuver le nouveau prix de journée fixé par la Commune de LEON pour son centre de loisirs, soit :

- 34,00 € par journée de présence des enfants
- 17,00 € par demi-journée de présence

Il est précisé que le prix revenant à la charge des familles reste inchangé, soit :

- 11,00 € par journée
- 05,50 € par demi-journée

La prise en charge de la Commune pour les enfants de ses administrés passe donc à :

- 23,00 € par journée de présence des enfants (au lieu de 21,00 €)
- 11,50 € par demi-journée de présence (au lieu de 8,00)

A la question de M. MAUBOURGUET sur le nombre d'enfants accueillis, Monsieur le Maire répond qu'il lui communiquera les chiffres ultérieurement.

Résultats du vote pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer la convention s'y rapportant :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

## **11. TRAITEMENT CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE**

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON), Cité Galliane, B.P. 279, 40005 MONT DE MARSAN Cedex, invite les Communes à s'inscrire à la prochaine campagne de limitation des chenilles processionnaires du pin qui aura lieu à l'automne 2012 par épandage aérien ou terrestre d'un insecticide biologique (*Bacillus Thuringiensis*).

La forêt de la Lette Blanche fait l'objet de ce traitement depuis plusieurs années.

Le coût est le suivant pour les forêts de production :

32 ha x 75,11 TTC = 2.403,52 € TTC (pour mémoire, en 2011 : 63,90 € TTC l'hectare, soit 2.044,80 € TTC)

Les dossiers de demande doivent parvenir à la FDGDON avant le 6 juillet 2012.

A une question de M. MAUBOURGUET, Mme DARMAILLACQ répond que la Commune ne percevra pas de subvention pour cette opération.

Résultat du vote pour poursuivre le traitement de la propriété communale de la Lette Blanche :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.



## **12. RETRAIT DELIBERATION DELEGATION AU SITCOM**

A la demande de Monsieur le Sous-Préfet, par lettre du 19 mars 2012, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour le retrait de la délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 2012 portant désignation d'un délégué de la Commune au SITCOM ; ceci en raison du transfert de la compétence *ordures ménagères* à Côte Landes Nature.

Il précise que cette désignation avait été faite sur demande de la Communauté de Communes.

Vote pour approuver ce retrait :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

## **13. INTEGRATION DE LOTISSEMENTS PRIVES**

Il s'agit de l'intégration des lotissements privés :

- *Le Cout de l'Auga* pour l'intégralité du lotissement (voirie, réseaux et espaces libres)
- et *Les Milouins* pour les réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'électricité et de télécommunications

Une enquête publique s'est tenue à la Mairie du 10 au 25 avril 2012, avec M. Pierre BOURGUIGNON comme commissaire enquêteur.

Aucune remarque n'a été reçue. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont en faveur de ces intégrations.

Vote pour approuver ces intégrations et autoriser le Maire à signer les deux actes authentiques en découlant, à dresser par la SCP PETGES-ROBIN à CASTETS, étant rappelé que tous les frais sont à la charge des co-lotis :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- abstentions : 03 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION et FERREIRA)
- exprimés : 8
- pour : 8

Dont délibération.

#### **14. OCTROI DES SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de répartition des crédits ouverts en 2012, soit: 81.000 € pour subventionner les associations et personnes de droit privé, à savoir :

|                               |          |
|-------------------------------|----------|
| AAPPMA DE LEON                | 300 €    |
| ACCA                          | 800 €    |
| ADMR                          | 2 300 €  |
| ALCOOL ASSISTANCE             | 300 €    |
| BOXE FRANCAISE SAVATE         | 300 €    |
| CLUB BOULISTE                 | 300 €    |
| COLLEGE DE LINXE, ASSOCIATION | 200 €    |
| COLLEGE DE LINXE, FOYER       | 200 €    |
| CONJOINTS SURVIVANTS          | 150 €    |
| FEP CYCLO                     | 250 €    |
| FEP SPORTS NATURE MARENSIN    | 2 000 €  |
| LANDES SPORT NATURE           | 300 €    |
| LES BALADINS DE PICHELEBE     | 500 €    |
| LES COCOSATES RANDONNEURS     | 300 €    |
| LES PELITRONS                 | 1 400 €  |
| MNT                           | 300 €    |
| OFFICE DE TOURISME ***        | 37 000 € |
| PALA CLUB                     | 400 €    |
| RCL                           | 300 €    |
| VIELLE FOOTBALL CLUB          | 3 500 €  |
| SURF CLUB LA LETTE            | 1 500 €  |
| VOYAGES SCOLAIRES             | 310 €    |
| FOUILLES ARCHEOLOGIQUES       | 300 €    |

Vote pour approuver cette répartition :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

#### **15. TARIF DE LOCATION DE L'ANCIEN CABINET MEDICAL**

Sans objet, comme précisé par Monsieur le Maire à la lecture de l'ordre du jour.

#### **16. MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

Concerne un ajustement de crédits du budget principal de la commune, d'où les modifications budgétaires suivantes :

### **16.1 POUR LA MISE AUX NORMES DES CIMETIERES**

- au compte 926-2313 (mise aux normes des cimetières) + 20.000,00 €
- au compte 928-2313 (centre de santé) - 20.000,00 €

Vote pour approuver cette modification budgétaire :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- abstentions : 02 (M. MAUBOURGUET, Mme FERREIRA)
- exprimés : 09
- pour : 08
- contre : 01 (Mme SAUBION)

Dont délibération.

### **16.2 POUR LA FRESQUE A REALISER PAR MME ANNE LAROSE SUR LE MUR DE LA BOULANGERIE**

- au compte 2161 (œuvre d'art) + 2.000,00 €
- au compte 928-2313 (centre de santé) - 2.000,00 €

Vote pour approuver cette modification budgétaire :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- pour : 11

Dont délibération.

La séance est levée à 19 h 35.